



PASCAL FALLARA
NOTAIRE



43-45 Avenue Auguste Vérola
NICEO
06200 NICE

Téléphone : 04.22.70.01.09
Télécopie : 09.70.72.14.44

Courriel : pascale.fallara@notaires.fr

HONORAIRES ET TARIFS

Ces honoraires sont hors débours, taxes et impôts (hors TVA quand les montants sont indiqués TTC, toutes taxes comprises).

PROMESSE ET COMPROMIS DE VENTE

Rédaction d'un compromis sous seings privés : 100 euros TTC
Rédaction de la promesse authentique : 250 euros TTC

Frais d'enregistrement auprès des services fiscaux : 125 euros TTC

CONSULTATIONS DIVERSES A L'ÉTUDE

La première consultation ne donne pas lieu à facturation.
Les consultations écrites peuvent être facturées (devis préalable).

Si des clients sont dans la réelle incapacité de se déplacer, les consultations peuvent être faites à domicile ou dans un établissement de santé. Le déplacement est gratuit dans le département et peut donner lieu à une facturation si le déplacement est effectué en dehors du département (devis préalable et coût en fonction de la distance).

PRESTATIONS DIVERSES

Authentification de signature et copie certifiée conforme d'un document administratif (jusqu'à 10 pages) : Non facturée

Copie certifiée conforme d'un document administratif supérieur à 10 pages : Sur devis. Nous consulter.

Testament olographe (conseil et enregistrement au fichier central) : 150 euros TTC hors coût de 12 euros d'enregistrement au fichier central des dispositions de dernières volontés.

Rédaction de procuration sous seings privés : Sur devis fonction de la nature juridique de l'opération envisagée et du nombre de pages.

SUCCESSION

Règlement des factures, établissement de courriers créanciers et débiteurs, interrogation de fichiers spéciaux, relance, rapatriement des fonds bancaires, courriers aux ayants-droits) : Non facturée jusqu'à 10 courriers adressés à des institutionnels, jusqu'à 3 établissements bancaires et jusqu'à 5 ayant-droits. Sur devis au-delà.

DROIT DES ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS

Création d'entreprise (choix du statut juridique, rédaction des statuts, formalités d'immatriculation): 900 euros hors taxes pour les sociétés civiles immobilières, 1.000 euros HT pour les SARL, sur devis pour les autres sociétés.

Cession des parts sociales : $(0,8\% \text{ TTC} \times \text{actif brut})$ avec un minimum de 800 euros TTC (hors formalités auprès des Greffes)

Cession de bail ou de fonds de commerce : $1\% \text{ TTC}$ du prix total, avec un minimum de 1500 euros TTC (hors formalités)

Dissolution de société : 800 euros TTC (hors formalités auprès des Greffes)